

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2331

30 novembre 2009

### SOMMAIRE

<b>AdriaMedic S.A.</b> .....	<b>111888</b>	<b>International Radio Control S.A.</b> .....	<b>111843</b>
<b>Agence F.D.Immo.Lux.S.à r.l.</b> .....	<b>111842</b>	<b>Key Brokerage Solutions Sarl</b> .....	<b>111871</b>
<b>Amarcord S.A.</b> .....	<b>111844</b>	<b>L&amp;X</b> .....	<b>111843</b>
<b>AMP Capital Investors (Luxembourg No. 4) S.à r.l.</b> .....	<b>111880</b>	<b>Manor Investissement S.A.</b> .....	<b>111855</b>
<b>Anarivo Holding S.A.</b> .....	<b>111880</b>	<b>Menistan Holding S.A.</b> .....	<b>111888</b>
<b>Anastassia S.A.</b> .....	<b>111842</b>	<b>Mitotech S.A.</b> .....	<b>111873</b>
<b>Anderton Global Energy Limited S.à.r.l.</b> .....	<b>111880</b>	<b>NPEI Lux S.A. SICAR</b> .....	<b>111879</b>
<b>BG Consulting S. à r.l.</b> .....	<b>111843</b>	<b>Nurotech S.à r.l.</b> .....	<b>111843</b>
<b>Bilton Holding S.A.</b> .....	<b>111860</b>	<b>Octagone Luxembourg 8 S.à.r.l.</b> .....	<b>111848</b>
<b>Bourse Immobilière de Luxembourg</b> ....	<b>111861</b>	<b>Park Capital Mezzarive S. à r.l.</b> .....	<b>111855</b>
<b>CB Richard Ellis European Warehousing S.à r.l.</b> .....	<b>111861</b>	<b>Pasi S.A.</b> .....	<b>111844</b>
<b>Computer Solutions s.à r.l.</b> .....	<b>111842</b>	<b>PETOSEVIC Group</b> .....	<b>111863</b>
<b>Electech Luxembourg Holding S.à r.l.</b> ...	<b>111879</b>	<b>ProLogis Poland LXXXIII S.à r.l.</b> .....	<b>111847</b>
<b>Erelid S.A.</b> .....	<b>111850</b>	<b>ProLogis Poland LXXXII S.à r.l.</b> .....	<b>111847</b>
<b>Esaf International Management</b> .....	<b>111847</b>	<b>ProLogis Poland LXXXI S.à r.l.</b> .....	<b>111844</b>
<b>Eugénie Patri Sébastien EPS</b> .....	<b>111861</b>	<b>ProLogis Poland LXXX S.à r.l.</b> .....	<b>111865</b>
<b>Eurocool S.A.</b> .....	<b>111855</b>	<b>SEE Medic Group S.A., société de gestion de patrimoine familial</b> .....	<b>111880</b>
<b>FIP Global Investments S.A.</b> .....	<b>111857</b>	<b>Seetal Strategies S.A.</b> .....	<b>111842</b>
<b>Franvest S.à r.l.</b> .....	<b>111848</b>	<b>SFDC Luxembourg</b> .....	<b>111879</b>
<b>Freo Group Holding Sarl</b> .....	<b>111880</b>	<b>Solferino Development S.A.</b> .....	<b>111855</b>
<b>Hit Participations S.A.</b> .....	<b>111842</b>	<b>SOMALRE, Société de Réassurance Tar-kett</b> .....	<b>111888</b>
<b>Indigo Blue</b> .....	<b>111866</b>	<b>Ultimo Sop S.A.</b> .....	<b>111848</b>

**Anastassia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.  
R.C.S. Luxembourg B 134.160.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER  
Notaire

Référence de publication: 2009142478/11.

(090172185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

---

**Hit Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3441 Dudelange, 23, avenue Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 136.850.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER  
Notaire

Référence de publication: 2009142480/11.

(090172192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

---

**Computer Solutions s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4086 Esch-sur-Alzette, 34, boulevard Pierre Dupong.  
R.C.S. Luxembourg B 132.717.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER  
Notaire

Référence de publication: 2009142482/11.

(090172202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

---

**Agence F.D.Immo.Lux.S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3450 Dudelange, 7-9, rue du Commerce.  
R.C.S. Luxembourg B 124.208.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER  
Notaire

Référence de publication: 2009142484/11.

(090172209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

---

**Seetal Strategies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 93.829.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Référence de publication: 2009142967/10.

(090173374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

Signature.

**BG Consulting S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8365 Hagen, 48A, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 118.473.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER  
Notaire

Référence de publication: 2009142486/11.  
(090172332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

**Nurotech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9361 Brandenbourg, 8, leweschtgaass.  
R.C.S. Luxembourg B 124.565.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER  
Notaire

Référence de publication: 2009142485/11.  
(090172225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

**L&X, Société Anonyme.**

Siège social: L-9910 Troisvierges, 3, rue de la Laiterie.  
R.C.S. Luxembourg B 116.552.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alex WEBER  
Notaire

Référence de publication: 2009142487/11.  
(090172337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

**International Radio Control S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 39.635.

*Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen  
Generalversammlung vom 11.11.2009, 9.00 Uhr, abgehalten am Gesellschaftssitz*

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

1. Frau Michaela HERLOCH wurde aus ihrem Amt als Verwaltungsratsmitglied abberufen.
2. Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wurde gewählt:

Fabrice BECQUER,  
geb. am 29.05.1964 in Briey,  
wohnhaft:  
23, rue Vauban,  
L-2663 Luxembourg

Das Mandat des neuen Verwaltungsratsmitgliedes endet am Tag der Generalversammlung, welche über das Geschäftsjahr 2013 befindet.

3. Fabrice BECQUER wurde zum Verwaltungsratsvorsitzenden ernannt.

Luxembourg, den 11. November 2009.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009143571/21.

(090173939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

**ProLogis Poland LXXXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.000.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement située au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

*Pour la société*

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009143298/17.

(090172840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

**Pasi S.A., Société Anonyme,  
(anc. Amarcord S.A.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 133.708.

L'an deux mille neuf le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "AMARCORD S.A.", établie et ayant son siège social à 70, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 15 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2929 du 17 décembre 2007. Les statuts ont été modifiés en date du 30 juin 2009 par devant le même notaire publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1587 du 18 août 2009.

L'assemblée est présidée par Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, avec même adresse professionnelle.

Madame le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Changement de la dénomination de la société en PASI S.A. et modification afférente de l'article premier des statuts;
- 2) Modification des articles 8 et 12 des statuts de la société;
- 3) Divers.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en PASI S.A. et de modifier en conséquence l'article premier des statuts de la Société en sa version française comme suit:

**" Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.**

Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créés une Société sous forme de société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La société anonyme adopte la dénomination de PASI S.A.."

L'article premier des statuts de la Société aura en sa version anglaise la teneur suivante:

**" Art. 1. Form, Name.**

There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a limited joint stock company (société anonyme) which will be governed by the Laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present Articles of Association.

The Company will exist under the name of PASI S.A."

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier les articles 8 et 12 des statuts de la Société dans leur version française comme suit:

**" Art. 8. Réunions du conseil d'administration.**

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président (le "Président"), et si cela est tenu pour utile, un vice-président (le "Vice-Président"). Le premier Président est nommé par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, qui peut également désigner un Vice-Président.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du Président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la totalité de ses membres est présente ou représentée.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront se tenir en la présence des Administrateurs ou, en toute circonstances, par voie de conférence téléphonique (ou de tout autre moyen de communication entre les participants, incluant la visio-conférence). La délibération est mise en réseau à partir du siège social. Le procès-verbal des délibérations arrêtées par conférence téléphonique ou visioconférence est rédigé au siège social par le secrétaire du conseil d'administration. Il est envoyé aux membres du conseil d'administration endéans les quinze jours de la réunion. Ceux-ci feront connaître par écrit au secrétaire leur approbation ou leurs objections.

Si au cours d'une délibération par visioconférence une dissidence substantielle entre les membres du conseil d'administration devait naître, tout administrateur est en droit de demander le renvoi du sujet qui en est à l'origine à une prochaine réunion du conseil d'administration qui se tiendra endéans les trente jours à Luxembourg, les membres étant physiquement présents ou dûment représentés. Le deuxième alinéa de cet article est d'application.

A défaut d'autres dispositions plus restrictives prévues dans le règlement intérieur sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la totalité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Toute réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société à Luxembourg.

La Société peut à son choix établir un règlement intérieur contraignant pour tous les membres du conseil d'administration, qui arrête toutes autres mesures complémentaires relatives aux réunions qui se tiennent à distance.

Le Conseil d'Administration pourra également, en toutes circonstances, prendre les décisions par voie de résolutions écrites adoptées à l'unanimité. Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les Administrateurs auront la même valeur que les résolutions adoptées lors de réunions du Conseil d'Administration. Dans ce cas, les résolutions ou décisions seront valablement prises si elles sont consignées dans un écrit transmis à tous les membres concernés (une seule copie ou plusieurs) et transmises par courrier, coursier ou télécopie.

Tout Administrateur pourra participer à toute réunion du Conseil en donnant procuration, par écrit ou par télécopie, à un autre Membre du Conseil. Un Membre du Conseil ne pourra pas représenter plus d'un autre Membre du Conseil.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la totalité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante."

**" Art. 12. Représentation de la société.**

La société se trouve engagée soit par la signature collective de trois administrateurs dans le limites et le modalité prévue par l'article 8 soit par la signature individuelle des administrateurs pour un montant de 5.000,- EUR maximum."

Les article 8 et 12 des statuts de la Société auront dans leur version anglaise la teneur suivante:

**" Art. 8. Meetings of the board of directors.**

The Board of Directors elects among its members a chairman (the "Chairman"), and if so deemed appropriate a vice-chairman ("Vice-Chairman"). The first Chairman is appointed by the extraordinary meeting of shareholders, which may also appoint a Vice-Chairman.

The Board of Directors shall meet if and when convened by the Chairman; the frequency of the meetings being determined by the interest of the Company. A meeting of the Board of Directors must be convened if any two directors so require.

The Board of Directors can validly deliberate and take decisions only if the totality of its members are present or represented.

The meetings of the Board of Directors could be held both with the presence of the directors or, in any case, by conference call (by telephone or any other means of communication between the participants, including visioconference). Any conference call or visioconference will be organised from the registered office. The minutes of any board deliberation held by conference call or by visio-conference are drawn up at the registered office of the Company by the secretary of the Board of Directors. Such minutes are transmitted to the members of the Board of Directors within a fifteen days delay. The members of the Board are bound to notify the secretary on their approval or objections to such minutes.

If during a conference call or a visio-conference a substantial divergence between members of the Board of Directors becomes evident, every member of the Board has the right to request for a postponement of that topic until a the next forthcoming meeting of the Board of Directors which will be held within a thirty days delay in Luxembourg, any members to be physically present or represented. The second paragraph of this Article shall apply in such case.

Notwithstanding any more constraining rules in the internal regulation of the Company, are deemed present for the test of the quorum and totality, any such members of the Board of Directors who take part in a conference call and a conference call or such means of telecommunication allowing for their identification. Such means must satisfy technical standards which guarantee an effective taking part in the meetings of the Board of Directors which are retransmitted on a continuous basis.

Any meeting held by such means of distant communication is deemed held at the registered office in Luxembourg.

The Company may, at its own discretion, establish an internal regulation compulsory for any members of the Board of Directors, to govern any other complementary measures for the implementation of meetings of the Board of Directors by means of distant communication.

The Board of Directors may take decisions by means of written resolutions unanimously approved. The written resolutions, approved and signed by all Directors will have the same effect as the resolutions taken on the occasion of the meetings of the Board of Directors. In such case, the resolutions will be taken if they are delivered in the form of a written document to all board members (one or more copies) and transmitted by mail, courier or fax.

Every Director may take part to any meeting of the Board by giving proxy, in writing or by fax, to another Member of the Board. A Board Member may not represent more than one other Member of the Board.

Decisions shall be taken by a totality of the votes of the directors present or represented at such a meeting. In case of a tie the Chairman shall not have the casting vote."

**" Art. 12. Representation of the company.**

The Company shall be bound towards third parties either by the joint signatures of three directors within the limits and modalities of article 8 or the single signature of each of the directors for a maximum amount of EUR 5,000.-."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

*Frais*

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille deux cents euros (1.200,- EUR) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Petit, R. Thill, G. Schwachtgen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 octobre 2009. Relation: LAC/2009/45700. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009143018/145.

(090173038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**ProLogis Poland LXXXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.989.

—

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- 1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449, Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.
- 2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

*Pour la société*

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009143296/17.

(090172848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**ProLogis Poland LXXXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.001.

—

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

- 1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.
- 2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

*Pour la société*

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009143297/17.

(090172845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**Esaf International Management, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 50.293.

—  
RECTIFICATIF

L'extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 27 avril 2009 (enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 4 septembre 2009 sous le n° L090138536.05, publié au Mémorial C n° 1859 du 25 septembre 2009), a mentionné de façon erronée le renouvellement du mandat de la société KPMG AUDIT S.à r.l. en tant que Commissaire aux comptes. En effet, le mandat de cette dernière est en fait renouvelé en tant que Réviseur d'Entreprises de la société. Dès lors, l'extrait des résolutions est à lire comme suit:

- le mandat de KPMG Audit S.à r.l., réviseur d'entreprises, 31, allée Scheffer, L-2520 LUXEMBOURG en tant que Réviseur d'Entreprises, est reconduit pour une nouvelle période statutaire d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Luxembourg, le 26 octobre 2009.

Certifié sincère et conforme

*Pour ESAF INTERNATIONAL MANAGEMENT S.A.*

Signatures

Référence de publication: 2009143575/20.

(090173807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

---

**Franvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 107.720.

*Extrait des résolutions prises lors du Conseil de Gérance tenue au siège social le 15 Août 2009:*

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Franvest S.à r.l

Signature

Référence de publication: 2009143295/14.

(090173094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

**Ultimo Sop S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 123.580.

*Extrait des résolutions prises par le liquidateur en date du 1<sup>er</sup> février 2008:*

Le Liquidateur décide de transférer le siège social de la société au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, avec effet immédiat.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du transfert du siège social, concernant le liquidateur de la société émarginée, TRUST AND ACCOUNTING SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l., au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, en date du 23 janvier 2008.

Il est porté à la connaissance des tiers que TRUST AND ACCOUNTING SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l., liquidateur de la société émarginée, a changé de dénomination sociale, en date du 27 mai 2008 et s'appelle, depuis cette date, TASL PSF S.A., Société Anonyme.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ULTIMO SOP S.A. (en liquidation)

Signature

Référence de publication: 2009143294/19.

(090173111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

**Octagone Luxembourg 8 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 13, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 130.904.

In the year two thousand nine, on the twenty-seventh day of October.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

is held an Extraordinary General Meeting (the "Meeting") of the shareholders of "OCTAGONE LUXEMBOURG 8 S.à r.l." (the "Company"), a "société à responsabilité limitée", established and having its registered office at 13, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 130.904, incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 2 August 2007, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2137 of 28 September 2007, page 102544. The articles of incorporation of the Company have not been amended since its date of incorporation.

The Meeting was opened by Mr Pascal ESPEN, chartered accountant, with professional address in Luxembourg, being the chairman,

who appoints as secretary Mr Patrick RÖMER, employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Jérôme VANSWEEVELT, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the office and the undersigned notary. Said list as well as the proxies will be registered with the minutes.

II. As appears from the attendance list twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares representing the entire corporate capital of the Company set at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) are all represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. The agenda of the present Meeting is the following:

1. Dissolution of the Company and decision to put it into liquidation.
2. Decision to appoint "DEUTSCHE SBRE S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, established and having its registered office at 13, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 128.133), as sole liquidator of the Company.
3. Determination of the powers conferred upon the liquidator.

After deliberation, the following resolutions were unanimously taken:

*First resolution*

The Meeting RESOLVES to proceed to the immediate dissolution of the Company and to pronounce its liquidation as of today.

*Second resolution*

The Meeting RESOLVES to appoint:

the company "DEUTSCHE SBRE S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, established and having its registered office at 13, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 128.133),  
as sole liquidator of the Company.

*Third resolution*

The Meeting RESOLVES to confer the following powers upon the liquidator:

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the partners in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'"Assemblée") des associés de la société "OCTAGONE LUXEMBOURG 8 S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 13, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.904, constituée suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné à la date du 2 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations numéro 2137 du 28 septembre 2007, page 102544.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis sa date de constitution.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Pascal ESPEN, expert comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Patrick RÖMER, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jérôme VANSWEEVELT, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau et le notaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il résulte de cette liste de présence que les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires représentant l'intégralité du capital social fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) sont toutes représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

1. Dissolution de la Société et décision de sa mise en liquidation.

2. Décision de nommer la société "DEUTSCHE SBRE S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 13, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 128.133, en tant que seul liquidateur de la Société.

3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée a DECIDE la dissolution immédiate de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée a DECIDE de nommer:

la société "DEUTSCHE SBRE S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 13, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 128.133,

en tant que seul liquidateur de la Société.

*Troisième résolution*

L'Assemblée a DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les personnes comparantes ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. ESPEN, P. RÖMER, J. VANSWEEVELT, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12988. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2009143537/123.

(090173757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

**Erelid S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 123.129.

In the year two thousand and nine. On the twenty-ninth of October.

Before us Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company ERELID S.A., having its registered office at L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 123.129 (2006 2236 486), hereafter referred to as the Company

incorporated by a deed of the undersigned notary on the 18<sup>th</sup> of December 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 277 of March 1, 2007, and which articles of incorporation have been amended as follows:

- by deed of the notary Jean-Joseph WAGNER, residing in Sanem, on the 1<sup>st</sup> of March 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1240 of June 22, 2007;

- by deed of the said notary Jean-Joseph WAGNER on the 21<sup>st</sup> of September 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2536 of November 8, 2007;

- by deed of the notary Joseph ELVINGER, residing in Luxembourg, on the 20<sup>th</sup> of December 2007, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 561 of March 6, 2008.

The meeting is chaired by Mr Jean LAMBERT, master in economics, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The chairman appointed as secretary Mrs Catherine PEUTEMAN, private employee, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert

The meeting elected as scrutineer Mrs Cécile CAMODECA, private employee, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That all the shareholders have been convened to the present extraordinary general meeting by registered mail dated on the 19<sup>th</sup> of October 2009 and whereof the agenda has been amended and notified to the shareholders by registered mail dated on the 22<sup>nd</sup> of October 2009.

A copy of these letters, being initialed "ne varietur" by the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

III. As appears from the said attendance list:

- all the one hundred (100) class A shares are present or represented at the extraordinary general meeting;
- all the one hundred sixteen thousand nine hundred (116.900) class B shares are present or represented at the extraordinary general meeting;
- that from the two hundred forty-three thousand (243.000) class C shares, two hundred and two thousand five hundred (202.500) shares are present or represented at the extraordinary general meeting;

According to articles 67, 67-1 and 68 of the companies law, the present meeting is regularly constituted, so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

1.- Conversion and subsequent renaming of one hundred forty thousand (140,000) Class C Shares, numbered 59,001 - 199,000, having each a par value of ONE EURO (€ 1.-) as one hundred forty thousand (140,000) Class B Shares of the Company, having each a par value of one Euro (€ 1.-) as follows:

- twenty-eight thousand (28,000) Class C Shares, numbered 59,001 - 87,000 owned by its current shareholder are converted and subsequently renamed as twenty-eight thousand (28,000) Class B Shares, numbered 116,901 - 144,900;
- twenty-eight thousand (28,000) Class C Shares, numbered 87,001 - 115,000 owned by its current shareholder are converted and subsequently renamed as twenty-eight thousand (28,000) Class B Shares, numbered 144,901 - 172,900;
- eighty-four thousand (84,000) Class C Shares, numbered 115,001 - 199,000 owned by its current shareholder are converted and subsequently renamed as eighty-four thousand (84,000) Class B Shares, numbered 172,901 - 256,900.

The corporate capital shall be subsequently represented by:

- one hundred (100) Class A Shares with a par value of ONE EURO (€ 1.-) each;
- two hundred fifty-six thousand nine hundred (256,900) Class B Shares with a par value of ONE EURO (€ 1.-) each;
- one hundred three thousand (103,000) Class C Shares with a par value of ONE EURO (€ 1.-) each;

The transformation shall not produce any novation to the rights of pledge and it shall not prejudice the rights of pledge on the shares held by the shareholders MPS Venture 2, MPS Venture SUD 2 and MPS Venture SUD under the contract dated March 1<sup>st</sup>, 2007.

2.- Amendment of article 5 of the articles of association of the Corporation that will henceforth have the following wording:

" **Art. 5. Capital.** The subscribed capital is set at three hundred sixty thousand euro (EUR 360,000.-), divided into one hundred (100) class A shares (the "Class A Shares" and their holder(s) being referred to as the "Class A Shareholders"), two hundred fifty-six thousand nine hundred (256,900) class B shares (the "Class B Shares" and their holder(s) being referred to as the "Class B Shareholder(s)") and one hundred three thousand (103,000) class C shares (the "Class C Shares" and their holder(s) being referred to as the "Class C Shareholder(s)"), all being registered shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, fully paid up (by 100%).

The Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares are collectively referred to as the "Shares" and their holders being collectively referred to as the "Shareholders".

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting of the shareholders resolved to convert and subsequently rename one hundred forty thousand (140,000) Class C Shares, numbered 59,001 -199,000, having each a par value of ONE EURO (€ 1.-) as one hundred forty thousand (140,000) Class B Shares of the Company, having each a par value of one hundred Euro (EUR 100.-), as follows:

- twenty-eight thousand (28,000) Class C Shares, numbered 59,001 -87,000 owned by its current shareholder are converted and subsequently renamed as twenty-eight thousand (28,000) Class B Shares, numbered 116,901 - 144,900;
- twenty-eight thousand (28,000) Class C Shares, numbered 87,001 -115,000 owned by its current shareholder are converted and subsequently renamed as twenty-eight thousand (28,000) Class B Shares, numbered 144,901 - 172,900;
- eighty-four thousand (84,000) Class C Shares, numbered 115,001 -199,000 owned by its current shareholder are converted and subsequently renamed as eighty-four thousand (84,000) Class B Shares, numbered 172,901 - 256,900.

The corporate capital shall be subsequently represented by:

- one hundred (100) Class A Shares with a par value of ONE EURO (€ 1.-) each;
  - two hundred fifty-six thousand nine hundred (256,900) Class B Shares with a par value of ONE EURO (€ 1.-) each;
  - one hundred three thousand (103,000) Class C Shares with a par value of ONE EURO (€ 1.-) each;
- The transformation shall not produce any novation to the rights of pledge and it shall not prejudice the rights of pledge on the shares held by the shareholders MPS Venture 2, MPS Venture SUD 2 and MPS Venture SUD under the contract dated March 1st, 2007.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the general meeting of the shareholders resolved to amend article 5 of the articles of association of the Corporation to give it the following reading:

" **Art. 5. Capital.** The subscribed capital is set at three hundred sixty thousand euro (EUR 360,000.-), divided into one hundred (100) class A shares (the "Class A Shares" and their holder(s) being referred to as the "Class A Shareholder(s)"), two hundred fifty-six thousand nine hundred (256,900) class B shares (the "Class B Shares" and their holder(s) being referred to as the "Class B Shareholder(s)") and one hundred three thousand (103,000) class C shares (the "Class C Shares" and their holder(s) being referred to as the "Class C Shareholders"), all being registered shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, fully paid up (by 100%).

The Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares are collectively referred to as the "Shares" and their holders being collectively referred to as the "Shareholders".

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarized deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ERELID S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 123.129 (NIN 2006 2236 486), ci-après dénommée la Société

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 décembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 277 du 1<sup>er</sup> mars 2007, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 1<sup>er</sup> mars 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1240 du 22 juin 2007;

- suivant acte reçu par ledit notaire Jean-Joseph WAGNER en date du 21 septembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2536 du 8 novembre 2007;

- suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 561 du 6 mars 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

Le président désigne comme secrétaire Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Cécile CAMODECA employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que tous les actionnaires ont été convoqués à la présente assemblée générale extraordinaire par lettres recommandées datées du 19 octobre 2009 dont l'ordre du jour a été modifié et notifié aux actionnaires par lettres recommandées datées du 22 octobre 2009.

Une copie de ces lettres, après avoir été signées "ne varietur" par les personnes comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Qu'il apparaît de cette liste de présence que:

- toutes les cent (100) actions de Catégorie A sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire;

- que toutes les cent seize mille neuf cents (116.900) actions de Catégorie B sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire;

- des deux cent quarante-trois mille (243.000) actions de Catégorie C, deux cent deux mille cinq cents (202.500) actions sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire;

Conformément aux articles 67, 67-1 et 68 de la loi sur les sociétés commerciales, la présente assemblée est valablement constituée, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Conversion et redénomination subséquente de cent quarante mille (140,000) Actions de Catégorie C, numérotées 59,001 - 199,000, ayant une valeur nominale de UN EURO (€ 1,-) chacune, en cent quarante mille (140,000) Actions de Catégorie B de la Société, ayant une valeur nominale de UN EURO (€ 1,-) chacune, comme suit:

- vingt-huit mille (28.000) Actions de Catégorie C, numérotées 59,001 - 87,000 détenues par son actionnaire actuel sont converties et renommées en vingt-huit mille (28.000) Actions de Catégorie B, numérotées 116,901 - 144,900;

- vingt-huit mille (28.000) Actions de Catégorie C, numérotées 87,001 - 115.000 détenues par son actionnaire actuel sont converties et renommées en vingt-huit mille (28.000) Actions de Catégorie B, numérotées 144,901 - 172,900;

- quatre-vingt-quatre mille (84.000) Actions de Catégorie C, numérotées 115.001 - 199,000 détenues par son actionnaire actuel sont converties et renommées en quatre-vingt-quatre mille (84.000) Actions de Catégorie B, numérotées 172,901 - 256,900.

Le capital social sera désormais représenté par:

- cent (100) Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de UN EURO (€ 1,-) chacune;

- deux cent cinquante-six mille neuf cents (256.900) Actions de Catégorie B ayant une valeur nominale de UN EURO (€ 1,-) chacune;

- cent trois mille (103.000) Actions de Catégorie C ayant une valeur nominale de UN EURO (€ 1,-) chacune;

La transformation aura lieu sans novation du gage et sans préjudice des droits de garantie sur les actions détenues par les actionnaires MPS Venture 2, MPS Venture SUD 2 et MPS Venture SUD, selon le contrat daté du 1<sup>er</sup> mars 2007.

2.- Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

**" Art. 5. Capital social.**

Le capital social souscrit est fixé à trois cent soixante mille Euros (EUR 360.000,-), divisé en cent (100) actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A" dont le(s) détenteur(s) est (sont) désigné(s) ci-après comme les "Actionnaires de Catégorie A"), deux cent cinquante-six mille neuf cents (256.900) actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B" dont le(s) détenteur(s) (sont) désigné(s) ci-après comme les "Actionnaires de Catégorie B") et cent trois mille (103.000) actions de catégorie C (les "Actions de Catégorie C" dont le(s) détenteur(s) est (sont) désigné(s) ci-après comme les "Actionnaires de Catégorie C"), étant toutes des actions nominatives d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, intégralement libérées (à raison de 100%).

Les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B et les Actions de Catégorie C sont ensemble désignées ci-après comme les "Actions" et leurs détenteurs sont ensemble désignés ci-après comme les "Actionnaires".

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de convertir et de renommer subséquentement cent quarante mille (140.000) Actions de Catégorie C, numérotées 59,001 - 199,000, ayant une valeur nominale de UN EURO (€ 1,-) chacune, en cent quarante mille (140.000) Actions de Catégorie B de la Société, ayant une valeur nominale de UN EURO (€ 1,-) chacune, comme suit:

- vingt-huit mille (28.000) Actions de Catégorie C, numérotées 59,001 - 87,000 détenues par son actionnaire actuel sont converties et renommées en vingt-huit mille (28.000) Actions de Catégorie B, numérotées 116,901 - 144,900;

- vingt-huit mille (28.000) Actions de Catégorie C, numérotées 87,001 - 115.000 détenues par son actionnaire actuel sont converties et renommées en vingt-huit mille (28.000) Actions de Catégorie B, numérotées 144,901 - 172,900;

- quatre-vingt-quatre mille (84.000) Actions de Catégorie C, numérotées 115.001 - 199,000 détenues par son actionnaire actuel sont converties et renommées en quatre-vingt-quatre mille (84.000) Actions de Catégorie B, numérotées 172,901 - 256,900.

Le capital social sera désormais représenté par:

- cent (100) Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de UN EURO (€ 1,-) chacune;

- deux cent cinquante-six mille neuf cents (256.900) Actions de Catégorie B ayant une valeur nominale de UN EURO (€ 1,-) chacune;

- cent trois mille (103.000) Actions de Catégorie C ayant une valeur nominale de UN EURO (€ 1,-) chacune;

La transformation aura lieu sans novation du gage et sans préjudice des droits de garantie sur les actions détenues par les actionnaires MPS Venture 2, MPS Venture SUD 2 et MPS Venture SUD, selon le contrat daté du 1<sup>er</sup> mars 2007.

*Deuxième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'assemblée générale des actionnaires a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

**" Art. 5. Capital social.**

Le capital social souscrit est fixé à trois cent soixante mille Euros (EUR 360.000,-), divisé en cent (100) actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A" dont le(s) détenteur(s) est (sont) désigné(s) ci-après comme les "Actionnaires de Catégorie A"), deux cent cinquante-six mille neuf cents (256.900) actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B" dont le(s) détenteur(s) (sont) désigné(s) ci-après comme les "Actionnaires de Catégorie B") et cent trois mille (103.000) actions de catégorie C (les "Actions de Catégorie C" dont le(s) détenteur(s) est (sont) désigné(s) ci-après comme les "Actionnaires de Catégorie C"), étant toutes des actions nominatives d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, intégralement libérées (à raison de 100%).

Les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B et les Actions de Catégorie C sont ensemble désignées ci-après comme les "Actions" et leurs détenteurs sont ensemble désignés ci-après comme les "Actionnaires".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, aux comparants prémentionnés connus par le notaire par leur nom, prénom, statut et domicile, les membres du bureau ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: J. LAMBERT, C. PEUTEMAN, C. CAMODECA, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 30 octobre 2009. Relation: ECH/2009/1594. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 novembre 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009143585/222.

(090173535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

**Solferino Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 119.913.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009142970/10.

(090173365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

**Manor Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 132.613.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009142985/10.

(090173363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

**Eurocool S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 75.712.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009142986/10.

(090173362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

**Park Capital Mezzarive S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 129.600.

In the year two thousand and nine, on the eighth day of October,  
Before us Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PARK CAPITAL HOLDING S.A., a société anonyme under Luxembourg Law, having its registered office at 6A, route de Trèves, L -2633 Senningerberg, RCS Luxembourg B number 121.962,

here represented by Mrs Sylvie LEXA, employee, residing professionally in Senningerberg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the representative of the appearing party, acting in her hereabove stated capacity and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that PARK CAPITAL HOLDING S.A., prenamed is the sole partner of PARK CAPITAL MEZZARIVE S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, recorded with the Luxembourg Commercial and Companies' Register under section B number 129.600, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on June 14, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1767 of August 21,2007 (the "Company"); and

that the Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Then, the appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to accept the resignation of Mr Ely Michel Ruimy as manager of the Company and to grant to him full discharge for his duties.

The sole partner decides to appoint as new managers for an undetermined period:

- Mr Adrian BRAIMER-JONES, manager, born in Nairobi (Kenya) on September 16, 1958, with professional residence at 25 Knightsbridge, SW1X 7RZ London; and
- Mr Gregory NOYEN, born on January 22, 1980 in Liège, Belgium, residing professionally at 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Mrs Sylvie LEXA shall remain manager of the Company for an undetermined period.

The members of the Company's board of managers are then the following:

- Mr Adrian BRAIMER-JONES, prenamed
- Mr Gregory NOYEN, prenamed, and
- Mrs Sylvie LEXA, prenamed.

#### *Second resolution*

The sole partner decides to change the power of representation of the Company toward third parties and subsequently to change the last paragraph of article 12 of the Company's articles of incorporation which will be read as follows:

" **Art. 12. Last paragraph.** The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the joint signature of any two managers."

#### *Third resolution*

The sole partner decides to rectify the first sentence of article 5 of the English version of the Company's articles of incorporation which should be read as follows "The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven."

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this deed was drawn up in Senningerberg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by her first and surnames, civil status and residence, this person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le huitième jour d'octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

PARK CAPITAL HOLDING S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, RCS Luxembourg B numéro 121.962,

ici représentée par Madame Sylvie Lexa, employée, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante es qualité qu'il agit et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire d'acter que:

- PARK CAPITAL HOLDING S.A. précitée est le seul associé actuel de la société à responsabilité limitée PARK CAPITAL MEZZARIVE S.à.r.l., ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 129.600, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 21 août 2007 numéro 1767 (la "Société"); et

- que le capital de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Ensuite, la partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur M. Ely Michel RUIMY de son poste de gérant et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de son mandat.

L'assemblée décide de nommer deux nouveaux gérants pour une période indéterminée à savoir:

- Monsieur Adrian BRAIMER-JONES, manager, né à Nairobi (Kenya) le 16 septembre 1958, demeurant professionnellement au 25, Knightsbridge, SW1X 7RZ Londres; et
- Monsieur Gregory NOYEN, né le 22 janvier 1980 à Liège, Belgique, résidant professionnellement au 6A, route de Trèves L-2633 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg.

Madame Sylvie LEXA est maintenue dans sa fonction de gérant pour une durée indéterminée.

Les membres du conseil de gérance de la Société sont donc:

- Monsieur Adrian BRAIMER-JONES, précité;
- Monsieur Gregory NOYEN, précité; et
- Madame Sylvie LEXA, précitée.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier le pouvoir de représentation de la Société vis-à-vis des tiers et en conséquence le dernier paragraphe de l'article 12 des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

" **Art. 12. Dernier paragraphe.** La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants."

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de rectifier la première phrase de l'article 5 de la version anglaise des statuts de la Société qui aura la teneur suivante: "The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: Sylvie Lexa, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 12 octobre 2009. LAC/2009/42200. Reçu 75,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 novembre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009143573/107.

(090173524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

---

**FIP Global Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 114.101.

L'an deux mille neuf, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "FIP GLOBAL INVESTMENTS S.A." (la "Société"), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

constituée suivant acte notarié dressé par le ministère du notaire soussigné en date du 06 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 883 du 5 mai 2006.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 114.101.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés jusqu'au jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Carine AGOSTINI, employée privée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Diego BENVISSUTO, employé privé, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Réduction du capital social d'un montant de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32.000,- EUR) pour le ramener à ZERO EURO (0,- EUR) par apurement d'une partie des pertes reportées au 31 décembre 2008 à due concurrence et par annulation des trois mille deux cents (3.200) actions existantes de la Société d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) chacune.

2.- Augmentation du capital social souscrit ainsi réduit à un montant d'UN MILLION DEUX CENT TRENTE MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX EUROS (1.230.970,- EUR) par incorporation au capital social d'une partie d'une créance certaine, liquide et exigible, consistant en une partie du compte courant créditeur d'un montant total de DEUX MILLIONS SIX CENT QUARANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT SIX EUROS et QUARANTE-SIX CENTS (2.643.406,46 EUR) pour un montant d'UN MILLION DEUX CENT TRENTE MILLE NEUF CENT SOIXANTE ET ONZE EUROS et QUARANTE-CINQ CENTS (1.230.971,45 EUR) y compris une prime d'émission d'UN EURO et QUARANTE-CINQ CENTS (1,45 EUR) et par l'émission de CENT VINGT-TROIS MILLE QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (123.097) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) par action, chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

3.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions par l'actionnaire, "Research Alliance Ltd", une société constituée et existant sous le droit des Iles Vierges Britanniques avec siège social à Drake Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Island, enregistrée au BVI sous le numéro 473695, les actionnaires existants ayant renoncé dans la mesure nécessaire à leur droit de souscription préférentiel.

4.- Réduction du capital social souscrit de la Société d'un montant de DEUX CENT TRENTE MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX EUROS (230.970,- EUR) afin de le ramener de son montant présentement augmenté d'UN MILLION DEUX CENT TRENTE MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX EUROS (1.230.970,- EUR) à un montant d'UN MILLION D'EUROS (1.000.000,- EUR) par (i) absorption du solde des prédites pertes reportées au 31 décembre 2008 à due concurrence et (ii) annulation de vingt-trois mille quatre-vingt-dix-sept (23.097) actions existantes de la Société ayant chacune une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR).

5.- Décision de conférer tous pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécution des prédites réductions de capital.

6.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts de la Société pour lui donner la nouvelle teneur suivante:

"Le capital social est fixé à UN MILLION D'EUROS (1.000.000,- EUR) représenté par cent mille (100.000) actions ayant chacune une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR)."

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de réduire le capital social de la Société d'un montant de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32.000,- EUR) pour le ramener à ZERO EURO (0,- EUR) par apurement d'une partie des pertes reportées au 31 décembre 2008 à due concurrence et par annulation des trois mille deux cents (3.200) actions existantes de la Société d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) chacune.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant d'UN MILLION DEUX CENT TRENTE MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX EUROS (1.230.970,- EUR) afin de le porter au même montant d'UN MILLION DEUX CENT TRENTE MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX EUROS (1.230.970,- EUR) et DECIDE à cet effet d'émettre CENT VINGT-TROIS MILLE QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (123.097) actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) par action, chaque action nouvellement émises par la Société avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunissant toutes les actions présentement émises, reconnaît en rapport avec la présente augmentation de capital que les actionnaires existants ont totalement ou partiellement renoncé à leur droit de souscription préférentiel et DECIDE d'admettre à la souscription de la totalité des CENT VINGT-TROIS MILLE QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (123.097) actions nouvelles, par l'actionnaire, la société:

"Research Alliance Ltd", une société constituée et existant sous le droit des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Drake Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Island, enregistrée au BVI sous le numéro 473695.

#### *Souscription - Libération souscription*

Est ensuite intervenue aux présentes:

- la société "LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.", en abrégé "INTERCONSULT", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, représentée aux fins des présentes par:

- a) Madame Carine AGOSTINI, prénommée;
- b) Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, prénommé;

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe,

laquelle société agissant en sa qualité de mandataire spéciale du seul souscripteur, la société "Research Alliance Ltd", prénommée,

en vertu d'une procuration lui donnée le 27 octobre 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les représentants de la mandataire, les membres du bureau de l'assemblée et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle intervenante, agissant ès-dites qualités, après avoir reçu lecture de tout ce qui précède, a déclaré avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société anonyme dénommée "FIP GLOBAL INVESTMENTS S.A.", et ont déclaré vouloir souscrire au nom et pour le compte de la société "Research Alliance Ltd", prédésignée, les CENT VINGT-TROIS MILLE QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (123.097) actions nouvellement émises, d'une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR) chacune.

#### *Libération*

L'intervenante préqualifiée a libéré intégralement les CENT VINGT-TROIS MILLE QUATRE-VINGT-DIX-SEPT (123.097) actions nouvellement souscrites par le souscripteur susmentionné, au moyen d'un apport à la Société, d'une partie d'une créance certaine, liquide et exigible, consistant en une partie du compte courant créditeur d'un montant total de DEUX MILLIONS SIX CENT QUARANTE-TROIS MILLE QUATRE CENT SIX EUROS et QUARANTE-SIX CENTS (2.643.406,46 EUR) pour un montant d'UN MILLION DEUX CENT TRENTÉ MILLE NEUF CENT SOIXANTE ET ONZE EUROS et QUARANTE-CINQ CENTS (1.230.971,45 EUR), la prime d'émission d'UN EURO et QUARANTE-CINQ CENTS (1,45 EUR) incluse, que le souscripteur, la société "Research Alliance Ltd", prédésignée, possède contre la Société "FIP GLOBAL INVESTMENTS S.A.".

Il est encore précisé, ce qui est expressément reconnu par l'assemblée générale, que de l'apport total de la prédite augmentation de capital, un montant d'UN MILLION DEUX CENT TRENTÉ MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX EUROS (1.230.970,- EUR) est alloué au capital social souscrit de la Société et le solde soit le montant d'UN EURO et QUARANTE-CINQ CENTS (1,45 EUR) au compte "prime d'émission" de la même Société.

Ledit apport a fait l'objet d'un rapport daté Strassen, le 22 octobre 2009, rédigé par "VAN CAUTER-SNAUWAERT & Co SARL", Réviseur d'entreprises, ayant son siège social au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen et signé par Monsieur Erik SNAUWAERT, réviseur d'entreprises, conformément à l'article 26-1, en connexion avec l'article 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le rapport précité, qui sera après signature "ne varietur" par tous les membres du bureau et par le notaire soussigné, annexé au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement, aboutit aux conclusions suivantes:

#### *Conclusion*

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur global de l'apport correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre en contrepartie, c'est-à-dire 123.097 actions de EUR 10,- (dix euros) chacune, augmenté d'une prime d'émission de 1,45 EUR, totalisant EUR 1.230.971,45."

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de réduire à nouveau le capital social souscrit de la Société d'un montant de DEUX CENT TRENTÉ MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX EUROS (230.970,- EUR) afin de le ramener de son montant présentement augmenté d'UN MILLION DEUX CENT TRENTÉ MILLE NEUF CENT SOIXANTE-DIX EUROS (1.230.970,- EUR) à un montant d'UN MILLION D'EUROS (1.000.000,- EUR) par (i) absorption du solde des prédites pertes reportées au 31 décembre 2008 à due concurrence et (ii) annulation cette fois-ci de vingt-trois mille quatre-vingt-dix-sept (23.097) actions existantes de la Société ayant chacune une valeur nominale de DIX EUROS (10,- EUR).

La preuve desdites pertes reportées dont les première et quatrième résolutions font mention a été rapportée au notaire soussigné par une présentation de la situation financière de la Société au 31 août 2009 y comprise celle au 31

décembre 2008, contenue dans le rapport précité établi par le réviseur d'entreprises "VAN CAUTER-SNAUWAERT & Co SARL".

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de donner tous pouvoirs au conseil d'administration de la Société pour mettre en œuvre les réductions de capital ci-dessus mentionnées.

*Sixième résolution*

Suite aux réductions de capital et à l'augmentation de capital qui précèdent, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article CINQ (5) des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital. L'assemblée générale extraordinaire décide de donner dorénavant la teneur suivante au premier alinéa de l'article CINQ (5) des statuts de la société:

**Art. 5. (Premier alinéa).** "Le capital social est fixé à UN MILLION D'EUROS (1.000.000,- EUR) représenté par cent mille (100'000) actions ayant chacune une valeur nominale de DIX EUROS (10, EUR)."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. AGOSTINI, D. BENVISSUTO, F. CANNIZZARO di BELMONTINO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13197. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 novembre 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009143564/165.

(090173773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

**Bilton Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 47.681.

*Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen  
Generalversammlung vom 12.11.2009, 9.00 Uhr, abgehalten am Gesellschaftssitz*

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgenden Beschluss gefasst:

1. Herr Mauro LAZZINI wurde aus seinem Amt als Verwaltungsratsmitglied abberufen.

2. Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wurde gewählt:

Samad TARASSOLI,

geb. am 19.01.1951 in Shiraz

wohnhaft:

20, Dunsmore Way

Bushey Harts

UK-WD234FA London

Das Mandat des neuen Verwaltungsratsmitgliedes endet am Tag der Generalversammlung, welche über das Geschäftsjahr 2013 befindet.

3. Herr Samad TARASSOLI wurde zum Verwaltungsratsvorsitzenden ernannt.

Luxembourg, den 12. November 2009.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009143574/22.

(090173938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

**CB Richard Ellis European Warehousing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 94.323.

Monsieur Syed Zulfiqar MEHDI a donné sa démission en tant que gérant de la Société avec effet au 9 novembre 2009. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

CB Richard Ellis European Warehousing S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009143541/12.

(090173815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

---

**Bourse Immobilière de Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-8239 Mamer, 20, rue Klengliller.

R.C.S. Luxembourg B 107.792.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social en date du 5 novembre 2009*

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de révoquer comme administrateur délégué Monsieur Guy Diederich, né le 10 juillet 1956 à Luxembourg, demeurant à L-8239 Mamer, 20, rue Klengliller.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer comme nouveau administrateur délégué Madame Tsitova Olga, née le 4 mars 1975 à Yalta (Ukraine), demeurant à L-8239 Mamer, 20, rue Klengliller.

Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Pour copie conforme

*Un administrateur*

Référence de publication: 2009143540/17.

(090173411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

---

**Eugénie Patri Sébastien EPS, Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.049.

L'an deux mille neuf, le douze octobre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "Eugénie Patri Sébastien EPS", une société anonyme ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 94.049, constituée suivant acte reçu le 25 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 769 du 22 juillet 2003, page 36.887 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu le 26 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 900 du 28 avril 2009, page 43.176 (ci-après la "Société").

L'assemblée est présidée par Madame Charlotte BASTIN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- La présente assemblée a été convoquée par des lettres, contenant l'ordre du jour, adressées par recommandé aux actionnaires en date du 30 septembre 2009; ainsi qu'il a été prouvé au notaire soussigné par la présentation des bordereaux d'envoi.

III.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que, sur les 25.474.530 (vingt-cinq millions quatre cent soixante-quatorze mille cinq cent trente) actions, actuellement émises, 22.045.256 (vingt-deux millions quarante-cinq mille deux cent cinquante-six) actions sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire,

laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

IV.- En vertu des dispositions de l'article 5 des statuts de la Société, les droits de vote des 211.715 (deux cent onze mille sept cent quinze) actions propres non représentées, détenues par la Société sont suspendus aux fins des présentes.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Modification de l'alinéa 8 de l'article 5.2 des statuts de la Société.

2.- Modification de l'article 5.5 des statuts de la Société.

3.- Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 264.643,75 (deux cent soixante-quatre mille six cent quarante-trois euros et soixante-quinze cents) de façon à porter le montant actuel de EUR 31.843.162,50 (trente et un millions huit cent quarante-trois mille cent soixante-deux euros et cinquante cents) à EUR 31.578.518,75 (trente et un millions cinq cent soixante-dix-huit mille cinq cent dix-huit euros et soixante-quinze cents) par le biais d'une annulation de 211.715 (deux cent onze mille sept cent quinze) actions propres de la classe D d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq cents) chacune représentant l'ensemble des actions propres détenues par la Société.

4.- Modification subséquente de l'Article 5.1, premier et deuxième paragraphes des statuts de la Société.

5.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les actionnaires, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'alinéa 8 de l'article 5.2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

"(...) Pour les actions de classe D le prix de rachat payé en nature sera déterminé de bonne foi par le conseil d'administration à la majorité des neuf dixièmes et chaque actionnaire se verra attribuer pour une (1) action, un prorata d'actions AB InBev ou Titres de Remplacement calculé en divisant le nombre d'actions AB InBev ou Titres de Remplacement détenus (à l'exclusion de celles faisant l'objet d'un contrat d'option) par le nombre d'actions de la Société (à l'exclusion des actions propres détenues) (ci après dénommé le "Ratio") augmenté ou diminué d'un montant proportionnel de l'actif net positif ou négatif (abstraction faite de la valeur des actions AB InBev ou Titres de Remplacement détenus par la Société et pris en compte dans le calcul du Ratio) rattaché à chacune des actions rachetées et que l'actionnaire devra recevoir de la Société ou verser à la Société."

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 5.5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **5.5.** Les titulaires d'actions de la classe A, B, C ou D auront à tout moment la possibilité de faire apport d'actions AB InBev ou de Titres de Remplacement. Contre tout apport d'actions AB InBev ou Titres de Remplacement, il leur sera attribué le nombre d'actions de la classe D obtenu en appliquant le Ratio (tel que défini à l'article 5.2) en vigueur au moment de l'apport, auxquelles sera ajoutée ou retranchée une soulte déterminée de bonne foi par le conseil d'administration à la majorité des neuf dixièmes pour tenir compte de la valeur des actifs nets négatifs, respectivement positifs de la Société autres que les actions AB InBev ou Titres de Remplacement pris en compte dans le calcul du Ratio."

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide unanimement de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 264.643,75 (deux cent soixante-quatre mille six cent quarante-trois euros et soixante-quinze cents) de façon à porter le montant actuel de EUR 31.843.162,50 (trente et un millions huit cent quarante-trois mille cent soixante-deux euros et cinquante cents) à EUR 31.578.518,75 (trente et un millions cinq cent soixante-dix-huit mille cinq cent dix-huit euros et soixante-quinze cents) par le biais d'une annulation de 211.715 (deux cent onze mille sept cent quinze) actions propres de la classe D d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq cents) chacune, représentant l'ensemble des actions propres détenues par la Société.

*Quatrième résolution*

En conséquence de la troisième résolution, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide unanimement de modifier l'Article 5.1. premier et deuxième paragraphes des statuts de la Société comme suit:

La Société a un capital de EUR 31.578.518,75 représenté par 25.262.815 actions d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune.

Les 25.262.815 actions se divisent en 6.000.000 actions de la classe A, 6.000.000 actions de la classe B, 6.000.000 actions de la classe C et 7.262.815 actions de la classe D.

En conséquence de la présente résolution, l'Article 5.1 se lit comme suit:

**Art. 5. Capital social - Actions.**

1. La Société a un capital de EUR 31.578.518,75 représenté par 25.262.815 actions d'une valeur nominale de EUR 1,25 chacune. Les 25.262.815 actions se divisent en 6.000.000 actions de la classe A, 6.000.000 actions de la classe B, 6.000.000 actions de la classe C et 7.262.815 actions de la classe D.

Les primes d'émission éventuellement payées par les actionnaires lors de la constitution de la Société ou lors d'une augmentation de capital sont affectées à un compte disponible à ouvrir au passif du bilan. Tant le conseil d'administration que l'assemblée générale des actionnaires ont le droit de disposer des primes versées sur ce compte, sous condition du respect des conditions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et des modalités des présents statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. BASTIN, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 octobre 2009. Relation: LAC/2009/42672. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé) Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009143587/100.

(090173540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

**PETOSEVIC Group, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 149.107.

**STATUTS**

L'an deux mille neuf, le dix novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Slobodan PETOŠEVIC, administrateur de sociétés, né à Beograd (YU) le 22 août 1961, demeurant à B-3090 Overijse, Topaaslaan 27,

ici représenté par son mandataire spécial Maître Koen DE VLEESCHAUWER, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 22 octobre 2009.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, (par son mandataire), a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Titre 1<sup>er</sup> .- Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes entre les détenteurs de parts sociales créées ci-après et tous ceux qui deviendront, dans le futur, détenteurs de ces parts une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée, ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

**Art. 2.** L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute société ou entreprise, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra de plus créer, administrer, développer et céder un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et accorder aux sociétés, ou à leur profit, dans lesquelles la Société détient une participation et/ou à leurs filiales toute assistance, prêt, avance ou garantie.

Plus généralement, la Société peut prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations, incluant, sans limitation, des transactions commerciales, financières, mobilières ou immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

**Art. 3.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de PETOŠEVIC Group.

**Art. 5.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu d'une même commune sur décision du/des gérants. Il peut être transféré en tout autre ville du Grand-Duché de Luxembourg par voie de résolution adoptée par l'assemblée générale des associés. Des succursales ou des bureaux peuvent être ouverts au Grand-Duché ou à l'étranger.

### **Titre 2<sup>e</sup> .- Capital - Parts**

**Art. 6.** Capital Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement souscrites.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés.

Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital de la Société.

### **Titre 3<sup>e</sup> .- Gérance**

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants qui disposent des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la société, à l'exception de ceux qui sont réservés par la loi à l'assemblée générale. Le(s) gérant(s) représente(nt) la Société à l'égard des tiers et pour tout contentieux dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou défendeur, sera géré au nom de la Société par le(s) gérant(s).

Le(s) gérant(s) ne doit/doivent pas être associé de la société et peut/peuvent être révoqué(s) avec ou sans motif légitime par les associés.

Le(s) gérant(s) est/sont autorisé(s) à procéder au paiement des dividendes intérimaires, sous réserve que les comptes intérimaires attestent la disponibilité de fonds suffisants pour procéder à une telle distribution.

**Art. 9.** Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs agents, associés ou non.

**Art. 10.** La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du/des gérant(s) ainsi que par la signature d'un détenteur de pouvoirs conformément aux dispositions de l'article précédent.

**Art. 11.** Responsabilité des gérants. Les gérants ne peuvent dans le cadre de l'exercice de leur mandat être tenu personnellement responsable pour les engagements pris valablement par eux au nom de la société à la condition que ses engagements soient conformes à la loi et au présents Statuts.

### **Titre 4<sup>e</sup> .- Décisions collectives d'associés**

**Art. 12.** Toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus au(x) gérant(s) sont prises par l'Assemblée des Associés, conformément à l'article 193 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la Société ne pourront être prises qu'à la majorité représentant les trois quarts du capital social.

### **Titre 5<sup>e</sup> .- Année sociale - Bilan - Répartitions**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

### **Titre 6<sup>e</sup> .- Dissolution**

**Art. 15.** La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à conformément aux dispositions de l'article 8.

## Titre 7<sup>e</sup>.- Dispositions générales

**Art. 16.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

### *Souscription et Libération*

- Monsieur Slobodan PETOŠEVIC, prénommé, a souscrit à:

Cent vingt-cinq (125) parts sociales,

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2009.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ € 1.000,-.

### *Résolutions*

Et à l'instant les associés, représentant la totalité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Slobodan PETOŠEVIC, prénommé.

Le siège social de la Société est établi à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: K. De Vleeschauwer, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13534. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 11 novembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009143592/115.

(090173650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

---

## **ProLogis Poland LXXX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 126.999.

Il résulte d'une décision du gérant du 5 août 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le siège social de la société, actuellement situé au 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, est transféré au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

2) Le siège social de l'associé et/ou de l'administrateur, a/ont été transféré du 18 Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, et ce, avec effet au 5 août 2009.

Luxembourg, le 5 août 2009.

*Pour la société*

ProLogis Directorship S.à r.l.

Représenté par Gareth Alan Gregory

Référence de publication: 2009143299/17.

(090172838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**Indigo Blue, Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 149.125.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the seventh day of October.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg

There appeared:

Mr Anton KUCHER, Privatier, born in Chernovietz (Ukraine), on November 04, 1983, with residence in Ukraine, 03141, Kiev, 37, Volgogradska Street, Apt. 120;

represented by Alexis DE BERNARDI, chartered accountant, residing in Luxembourg, under the terms and conditions of a power of attorney given under private seal and signed by the appearing party and the undersigned notary "ne varietur" and attached to the present deed.

Such appearing party has drawn up the following articles of a joint stock company (société anonyme) which he intend to organize.

**Name - Registered offices - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** A joint stock company (société anonyme) is herewith organized under the name of "INDIGO BLUE" (hereinafter the "Company").

**Art. 2.** The registered office of the Company shall be located in the municipality of Luxembourg.

The Company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors. The registered office of the Company may be transfer anytime to another address in the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary events either political, economic or social that might create an obstacle to the normal activities at the registered offices or to easy communications of these offices with foreign countries should arise or be imminent, the registered offices may be transferred to another country till the complete cessation of these abnormal circumstances. This measure, however, shall not affect the nationality of the Company, which will keep its Luxembourg nationality, notwithstanding the provisional transfer of its registered offices. One of the executive organs of the Company, which has powers to commit the Company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered offices and inform third persons.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the Company is formed are the buying and selling, the chartering in and the chartering out, and the management of seagoing ships, as well as the financial and commercial transactions that relate directly or indirectly to such activities.

**Art. 5.** The subscribed capital is fixed at fifty thousand Euro (EUR 50,000.-), divided into five hundred (500) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

**Management - Supervision**

**Art. 6.** The Company is administered by a board of directors of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time.

In the event of a vacancy on the board of directors elected by a meeting of shareholders, the remaining directors so elected have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. The first chairman shall be appointed by the General meeting of shareholders. In the case the chairman is unable to carry out his duties, he is replaced by the director designated to this effect by the board of directors. The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors. The board can only validly debate and take decisions, if the majority of its members are present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only one of his colleagues. The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, cable, telex or telefax, these last three to be confirmed by letter.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 8.** All decisions by the board of directors must be taken by unanimous consent of all directors and all directors must be present or represented in order to compose a quorate meeting.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates. The copies or extracts shall be certified true by one director or by a proxy.

**Art. 10.** Full and exclusive powers for the administration and management of the Company are vested in the board of directors, which alone is competent to determine all matters not reserved for the general meeting of shareholders by law or by the present articles.

**Art. 11.** The board of directors may delegate the daily management to directors or to third persons who need not be shareholders of the Company.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the general meeting of shareholders.

**Art. 12.** Towards third parties the Company is in all circumstances bound as it will be decided by the general meeting of shareholders.

**Art. 13.** The Company is supervised by one or several statutory auditors, who are appointed by the general meeting of shareholders which fixes their number and their remuneration. The duration of the term of office of an auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed six years.

### General meeting

**Art. 14.** The general meeting of shareholders represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide of the affairs of the Company. The convening notices are made in the form and delay prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting of shareholders is held in the municipality of the registered office at the place specified in the notice convening the meeting on the third Saturday of June of each year at 2.00 p.m. If such a day is a holiday, the general meeting of shareholders will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting of shareholders. It must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the Company's capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote.

### Business year - Distribution of profits

**Art. 18.** The business year begins on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year. The board of directors draws up the annual accounts according to the legal prescriptions. It submits these documents with a report of the Company's operations one month at least before the annual general meeting of shareholders to the statutory auditor(s).

**Art. 19.** After deduction of general expenses and all charges, the balance represents the net profit of the Company. Five (5) per cent of this net profit shall be allocated to the legal reserve fund. Such deduction will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten (10) per cent of the share capital of the Company.

The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders. Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements. The general meeting of shareholders can decide to allocate profits and distributable reserves to the reimbursement of the capital, without reducing the corporate capital.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal entities or physical persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and remunerations.

### General provision

**Art. 21.** As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies to the laws modifying it and to the Luxembourg Maritime Act 1990 as modified.

### Transitory provisions

- The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and end on 31<sup>st</sup> December 2009.

- The annual general meeting shall be held for the first time on the day, time and place as indicated in the articles of incorporation in the year 2010.

#### *Subscription*

The FIVE HUNDRED (500) shares have been subscribed to as follows:

M. Anton KUCHER . . . . .	500 shares
Total: . . . . .	500 shares

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the Company has at its disposal the sum of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) as was justified to the notary executing this deed who expressly certifies it.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions enumerated in article 26 of the law on commercial companies of August 10<sup>th</sup>, 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the Company is liable as a result of its formation is approximately two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

#### *General meeting*

The above-named party, representing the whole of the subscribed capital and holding himself to be duly convened, then held an extraordinary general meeting of shareholders and passed the following resolutions:

1. The Company's address is set at L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
2. The following have been elected as directors, their mandates expiring at the issue of the annual general meeting to be held in the year 2012:
  - a) société anonyme MARE-LUX S.A. with registered office in L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, RCS Luxembourg B 62.985, with Mr. Robert MEHRPAHL, born in Neustadt (Germany) on August 25, 1947, residing in L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg, as permanent representative;
  - b) Miss Gabriele HIRSCH, private employee, born on February 22, 1960 in Ludwigshafen (Germany), with professional address in L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg;
  - c) Mr Alexis DE BERNARDI, chartered accountant, born on February 13, 1975 in Luxembourg, with professional address in L-1219 Luxembourg, 17 rue Beaumont.
3. Has been designated as managing director:  
MARE-LUX S.A., prenamed.
4. The Company is validly bound by the sole signature of the managing director.
5. Mr Regis DONATI, chartered accountant, born on December 19, 1965 in Briey (France), with professional address in L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, has been appointed as statutory auditor, the term of office expiring at the general meeting of shareholders in 2012.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the date named at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the above-named person, this deed is worded in English followed by a German translation; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and German texts, the German version will be prevailing.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by his name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, the notary, this original deed.

#### **Folgt die Übersetzung ins deutsche**

Im Jahre zweitausendneun, den siebten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, im Amtssitz zu Niederanven, Grossherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Anton KUCHER, Privatier, geboren in Chernovietz (Ukraine), am 4. November 1983, wohnhaft in der Ukraine, 03141, Kiev, 37, Volgogradska Street, apt. 120;

vertreten durch Herrn Alexis DE BERNARDI, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht, die vom Erschienenen und dem unterzeichnenden Notar "ne varietur" gezeichnet wird und gegenwärtiger Urkunde beigegeben verbleibt.

Welcher Erschienenene die folgenden Artikel des Gesellschaftervertrages betreffend einer durch ihn zu gründenden Aktiengesellschaft beschlossen hat:

### Name - Sitz - Dauer - Zweck - Kapital

**Art. 1.** Eine luxemburgische Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft wird gegründet. Die Gesellschaft nimmt die Bezeichnung "INDIGO BLUE" (hiernach die „Gesellschaft“) an.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Luxemburg.

Durch Beschluss des Verwaltungsrates können Filialen oder Büros im Großherzogtum Luxemburg sowie im Ausland eingerichtet werden. Durch Beschluss des Verwaltungsrates kann der Gesellschaftssitz jederzeit an einen anderen Ort in der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Sollte der Verwaltungsrat feststellen, dass außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eingetreten sind oder bevorstehen, die geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder die Verbindung mit dem Gesellschaftssitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Verwaltungsrat den Gesellschaftssitz ins Ausland verlegen, und zwar solange, wie die Ereignisse fortdauern. Diese provisorische Massnahme hat keinen Einfluss auf die Staatszugehörigkeit der Gesellschaft, die unbeschadet dieser Verlegung des Gesellschaftssitzes die Luxemburger Staatszugehörigkeit beibehält. Die Anordnung der Verlegung des Gesellschaftssitzes ist von einem mit der täglichen Geschäftsführung betrauten ausübenden Organs der Gesellschaft bekannt zugeben und Dritten mitzuteilen.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Einkauf, Verkauf, Befrachtung, Frachtung und Verwaltung von Hochseeschiffen jeglicher Art, des weiteren die finanziellen und kommerziellen Operationen die direkt oder indirekt damit in Verbindung stehen.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital wird auf fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-) festgelegt. Es ist eingeteilt in fünfhundert (500) Aktien einer und derselben Art zu je einhundert Euro (EUR 100,-).

Die Aktien sind Namensaktien oder Inhaberaktien nach Wahl des Aktieninhabers.

Das Aktienkapital kann in der Form einer Satzungsänderung erhöht oder herabgesetzt werden. Der Gesellschaft ist es erlaubt im Rahmen der gesetzlichen Vorschriften eigene Aktien zu kaufen.

### Verwaltung - Aufsicht

**Art. 6.** Die Verwaltung der Gesellschaft obliegt einem Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern, die nicht Aktionäre sein müssen. Die Gesellschafterversammlung wählt die Verwaltungsratsmitglieder, welche zu jeder Zeit abberufbar sind, für die Höchstmandatsdauer von sechs Jahren.

Bei Ausscheiden eines Mitgliedes des Verwaltungsrates sind die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder ermächtigt, die vorläufige Besetzung des vakanten Sitzes vorzunehmen. Dieser Beschluss ist durch die nächste Gesellschafterversammlung zu ratifizieren.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat wählt aus seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Diese Wahl obliegt zum ersten Mal der Generalversammlung der Aktionäre. Sollte der Vorsitzende nicht mehr handlungsfähig sein, so wird er durch ein durch den Verwaltungsrat zu bezeichnendes Mitglied ersetzt. Die Sitzungen des Verwaltungsrates sind frei durch seinen Vorsitzenden oder durch zwei Mitglieder des Verwaltungsrates einberufbar. Der Verwaltungsrat kann nur gültig beraten und ist nur dann beschlussfähig wenn alle seine Mitglieder erschienen oder vertreten sind. Dies mit der Einschränkung, dass ein Mitglied des Verwaltungsrates nur ein anderes Mitglied vertreten kann. Ein Verwaltungsratsmitglied kann durch Brief, Kabeltelegramm, Telegramm, Fernschreiben oder Telekopie, die drei letztgenannten durch Brief zu bestätigen, bei einer Verwaltungsratssitzung abstimmen.

Schriftliche Beschlüsse welche die Unterschrift von allen Verwaltungsratsmitgliedern tragen, haben die gleiche bindende Kraft wie in Verwaltungsratssitzungen getroffene Entscheidungen.

**Art. 8.** Jeder Beschluss muss einvernehmlich durch die abstimmenden erschienenen oder vertretenen Mitglieder gefasst werden.

**Art. 9.** Die Sitzungsprotokolle des Verwaltungsrates werden von allen anwesenden Mitgliedern abgezeichnet. Kopien oder Auszüge von Sitzungsprotokollen sind durch die Unterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrates oder seines Bevollmächtigten zu beglaubigen.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat hat volle Handlungs- und Verwaltungsmacht und ist befugt, jedwede Handlung vorzunehmen, soweit dieselbe nicht durch das Gesetz oder durch die Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten ist.

**Art. 11.** Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse bezüglich der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die Vertretung derselben in Bezug auf die tägliche Geschäftsführung an ein Verwaltungsratsmitglied oder an Dritte die nicht Aktionäre zu sein brauchen übertragen.

Die Übertragung der täglichen Geschäftsführung unterliegt der vorherigen Genehmigung der Gesellschafterversammlung.

**Art. 12.** Die Gesellschaft ist Dritten gegenüber rechtsverbindlich verpflichtet so wie dies durch die Generalversammlung der Aktionäre beschlossen wird.

**Art. 13.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, die durch die Gesellschafterversammlung, welche auch die Anzahl und die Entlohnung bestimmt, bezeichnet werden. Die Mandatsdauer wird durch die Gesellschafterversammlung bestimmt, kann die Dauer von sechs Jahren jedoch nicht überschreiten.

### Gesellschafterversammlungen

**Art. 14.** Die Gesellschafterversammlung, die ordnungsgemäss zusammen gekommen ist, vertritt die Gesamtheit der Gesellschafter. Sie hat sämtliche Befugnisse die Geschäfte der Gesellschaft zu bestimmen. Ihre Einberufung erfolgt gemäss den gesetzlichen Bedingungen.

**Art. 15.** Die jährliche Generalversammlung tritt ein jeweils am dritten Samstag im Monat Juni um 14 Uhr in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes, am Platz, der in der Vorladung angegeben ist. Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so tritt die Generalversammlung erst am nächstfolgenden Werktag ein.

**Art. 16.** Die Mitglieder des Verwaltungsrates oder der Kommissar sind befugt aussergewöhnliche Gesellschafterversammlungen einzuberufen. Auf Verlangen von Gesellschaftern welche mehr als ein Fünftel des Aktienkapitals darstellen, muss eine aussergewöhnliche Gesellschafterversammlung einberufen werden.

**Art. 17.** Jede Aktie berechtigt zur Abgabe einer Stimme.

### Geschäftsjahr - Gewinnanwendung

**Art. 18.** Das Geschäftsjahr beginnt mit dem ersten Tag des Monats Januar und endet mit dem letzten Tag des Monats Dezember. Der Verwaltungsrat erstellt die Bilanzen gemäss den gesetzlichen Bestimmungen. Diese Dokumente zusammen mit dem Geschäftsbericht werden mindestens einen Monat vor der jährlichen Gesellschafterversammlung an den Kommissar überreicht.

**Art. 19.** Nach Abrechnung aller Unkosten und Belastungen weist die Bilanz den Reingewinn der Gesellschaft aus. Fünf Prozent (5%) dieses Reingewinns dienen zur Speisung des gesetzlichen Reservefonds. Die Verpflichtung dieses Abzuges entfällt, sobald und solange der Reservefonds ein Zehntel des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Die Anwendung des restlichen Reingewinns unterliegt dem Beschluss der Gesellschafterversammlung. Unter Berücksichtigung der gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Vorräuszahlungen auf Dividenden veranlassen. Die Gesellschafterversammlung kann Gewinne und aufgelöste Reserven zur Rückzahlung des Kapitals verwenden, ohne, dass dies eine Kapitalreduzierung gleichkommt.

### Auflösung - Liquidation

**Art. 20.** Die Gesellschafterversammlung kann auf dem Wege einer Satzungsänderung durch Beschluss der Gesellschafterversammlung die Gesellschaft jederzeit auflösen.

Bei Auflösung der Gesellschaft werden ein oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt. Ihre Ernennung erfolgt durch die Gesellschafterversammlung, die ihre Befugnisse und Bezüge festsetzt.

### Andere Bestimmungen

**Art. 21.** Für alle Punkte, die nicht durch die gegenwärtige Satzung bestimmt werden, beziehen sich die Parteien auf das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften sowie dessen Abänderungsgesetze sowie den Luxemburger Hochseeschiffahrtsgesetz von 1990.

#### *Vorübergehende Bestimmungen*

- Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.
- Die erste jährliche Gesellschafterversammlung wird zum Datum, Zeit und Ort wie im Gesellschaftsvertrag vorgesehen abgehalten werden im Jahre 2010.

#### *Zeichnung des Kapitals*

Die fünfhundert (500) Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

Herr Anton KUCHER .....	500 Aktien
Total: .....	500 Aktien

Auf alle Aktien wurde eine Barzahlung in Höhe von 100% geleistet, so dass der Gesellschaft vom heutigen Tage an ein Betrag von fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-) zur Verfügung steht, wie dies dem Notar, der dies bezeugt, nachgewiesen wurde.

#### *Bescheinigung*

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

111871

Kosten

Die Kosten für welche die Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung haftet, werden auf zweitausendfünfhundert Euro (EUR 2.500,-) geschätzt.

*Ausserordentliche Generalversammlung*

Alsdann ist die eingangs erwähnte Person, die die Gesamtheit des gezeichneten Gesellschaftskapitals vertritt, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengekommen und hat folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft wird auf L-1219 Luxemburg, 17, rue Beaumont festgelegt.
2. Wie folgend wurden als Mitglieder des Verwaltungsrates erwählt bis zur ordentlichen Gesellschafterversammlung 2012:
  - a) Aktiengesellschaft MARE-LUX S.A. mit Sitz in L-2562 Luxemburg, 4, Place de Strasbourg, RCS Luxemburg B 62.985, mit Herrn Robert MEHRPAHL, geboren in Neustadt (Deutschland), am 25. August 1947, mit beruflicher Anschrift in L-2562 Luxemburg, 4, place de Strasbourg, als ständigen Vertreter;
  - b) Frau Gabriele HIRSCH, geboren am 22. Februar 1960 in Ludwigshafen (Deutschland), mit beruflicher Anschrift in L-2562 Luxemburg, 4, Place de Strasbourg;
  - c) Herr Alexis DE BERNARDI, Wirtschaftsprüfer, geboren am 13. Februar 1975 in Luxemburg, mit beruflicher Anschrift in L-1219 Luxemburg, 17, rue Beaumont.
3. Wird als Delegierter des Verwaltungsrates ernannt:  
die Gesellschaft MARE-LUX S.A., vorgeannt.
4. Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates.
5. Herr Regis DONATI, Wirtschaftsprüfer, geboren am 19. Dezember 1965 in Briey (Frankreich), mit beruflicher Anschrift in L-1219 Luxemburg, 17, rue Beaumont, wird mit Mandat bis zur ordentlichen Gesellschafterversammlung 2012 als Kontenkommissar genannt.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen am Datum wie Eingangs erwähnt zu Senningerberg.

Der unterzeichnete Notar, welcher die englische Sprache versteht und spricht, hat vorliegende Urkunde auf Wunsch des vorbenannten Erschienenen in Englisch verfasst, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Im Falle von Unterschieden zwischen dem englischen und dem deutschen Text soll, laut dem Erschienenen, der deutsche Text massgebend sein.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Alexis De Bernardi, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 12 octobre 2009. LAC/2009/42186. Reçu soixante-quinze euros

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 20. Oktober 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009143962/293.

(090174226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

**K.B.S. Sàrl, Key Brokerage Solutions Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1731 Luxembourg, 8, rue de Hesperange.

R.C.S. Luxembourg B 149.124.

—  
STATUTS

L'an deux mil neuf. Le trois novembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

Ont comparu:

1. Raffaele PELLICCIA, employé privé, demeurant à L-2521 Luxembourg, 17, rue Demy Schlechter.
2. Piera CANEPA, employée privée, demeurant à L-1731 Luxembourg, 8, rue de Hesperange, ici représentée par Raffaele PELLICCIA, susdit, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 30 octobre 2009, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire instrumentant et par les comparants, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>** . La société prend la dénomination de KEY BROKERAGE SOLUTIONS SARL, en abrégé K.B.S. SARL.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, avec la promotion immobilière, l'administration de biens et l'activité de Syndic de copropriété.

Elle aura également pour objet le commerce en gros et au détail de toutes marchandises autorisées, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500,-) EUROS, représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ (125,-) EUROS chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009. Souscription et libération Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Raffaele PELLICCIA, cinquante parts . . . . .	50
2) Piera CANEPA, cinquante parts . . . . .	50
Total: Cent parts sociales . . . . .	100

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève à SEPT CENT QUARANTE-DEUX (742,-) EUROS.

#### *Assemblée générale extraordinaire.*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1731 Luxembourg, 8, rue de Hespérange.
  - Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
  - Sont nommés gérants, pour une durée illimitée:
    1. Raffaele PELLICCIA, employé privé, demeurant à L-2521 Luxembourg, 17, rue Demy Schlechter, gérant technique.
    2. Piera CANEPA, employée privée, demeurant à L-1731 Luxembourg, 8, rue de Hespérange, gérant administratif.
- La société est engagée par la signature conjointe des deux gérants.

#### *Déclaration*

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: PELLICCIA, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 10 novembre 2009. REM 2009/ 1462. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 12 novembre 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009143959/68.

(090174052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

**Mitotech S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 149.129.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth of October.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"GC BASIC TREATMENT LTD", having its registered office Arch. Makariou III & Vyronos,1, P. Lordos Center, Block B, Flat/Office 401, P.C. 3105, Limassol, Cyprus, registered with the Cyprus Registrar of Companies under the number HE 218343,

here represented by:

Mr Diyor YAKUBOV, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Limassol, on 8 October 2009.

The prenamed proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in his here above stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited company (*société anonyme*) which he declares organize and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**Art. 1.** There is hereby formed a corporation (*société anonyme*) under the name of "MITOTECH S.A."

The registered office is established in Luxembourg-City.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 2.** The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into three thousand one hundred (3,100) shares of ten euro (EUR 10.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The corporate share capital may be increased by decision of the board of directors from its present amount up to EUR 1,000,000.00 by the creation and issue of additional shares of a par value of EUR 10.00 each.

The board of directors is fully authorised and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorised capital, which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital. The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions, which may be related to such, bond issue. A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

**Art. 4.** The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

**Art. 5.** The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the law on Commercial Companies of 10 August 1915, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

**Art. 6.** The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

**Art. 7.** The corporation's financial year shall begin on 1<sup>st</sup> January and shall end on 31<sup>st</sup> December of the same year.

**Art. 8.** The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Monday of June at 2.00 p.m.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

**Art. 9.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 10.** The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

**Art. 11.** The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitional dispositions*

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on 31 December 2009.
2. The first annual general meeting shall be held in 2010.

#### *Subscription and Payment*

All the shares have been subscribed by "GC BASIC TREATMENT LTD", above-mentioned.

All the shares have been entirely paid-in so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

#### *Estimate of costs*

The parties have estimate the costs, expenses, fees and charges in whatsoever form, which are to be borne by the corporation of which shall be charged to it in connection with its incorporation at one thousand euro.

#### *Extraordinary general meeting*

The above named person, representing the entire subscribed capital has immediately taken the following resolutions:

##### *First resolution*

The number of directors is set at THREE (3) and that of the auditors at ONE (1).

##### *Second resolution*

The following are appointed directors:

1.- "LANNAGE S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63130); Mr Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, will act as permanent representative.

2.- "VALON S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63143); Mr Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, will act as permanent representative.

3.- "KOFFOUR S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 86086); Mr Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, will act as permanent representative.

The company "LANNAGE S.A." has been appointed as President of the Board of Directors.

##### *Third resolution*

Has been appointed as auditor:

"AUDIT TRUST S.A.", a "société anonyme", with registered office in 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B 63115).

##### *Fourth resolution*

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2015.

##### *Fifth resolution*

The registered office will be fixed at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

"GC BASIC TREATMENT LTD", ayant son siège social Arch. Makariou III & Vyronos, 1, P. LORDOS CENTER, BLOCK B, Flat/Office 401, P.C. 3105, Limassol, Chypre, inscrite au Registre de Commerce de Chypre sous le numéro HE 218343 ici représentée par:

M. Diyor YAKUBOV, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Limassol, le 8 octobre 2009.

La procuration signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "MITOTECH S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à un million d'euros (1.000.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles, d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital:

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué. La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième lundi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

#### *Souscription et Libération*

Toutes les actions ont été souscrites par la société "GC BASIC TREATMENT LTD", pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

#### *Deuxième résolution*

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1.- "LANNAGE S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63130); Monsieur Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

2.- "VALON S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63143); Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

3.- "KOFFOUR S.A.", une société anonyme, ayant son siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 86086); Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, agira en tant que représentant permanent.

La société "LANNAGE S.A." est nommée Président du conseil d'administration.

#### *Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire:

"AUDIT TRUST S.A." une société anonyme, avec siège social au 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 63115).

#### *Quatrième résolution*

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

111879

*Cinquième résolution*

Le siège social est fixé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. YAKUBOV, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13214. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009143958/334.

(090174380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

---

**Electech Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 90.501.

*Extrait des résolutions des associés de la société*

L'associé a pris la décision suivante:

Le remplacement avec effet au 1<sup>er</sup> août 2009 de Karin Untersteiner par M. Joseph Shefet avec adresse professionnelle au 3/15, Liechtensteinstrasse, 1090 Vienne, Autriche comme gérant unique de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.  
*Domiciliataire de sociétés*  
Alex van Zeeland

Référence de publication: 2009143658/16.

(090173712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

---

**NPEI Lux S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 103.855.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 novembre 2009.

Jean-Joseph WAGNER  
*Notaire*

Référence de publication: 2009143674/12.

(090173508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

---

**SFDC Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 279.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.269.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009143673/13.

(090173497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

---

**SEE Medic Group S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Anarivo Holding S.A.).**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 108.891.

---

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 novembre 2009.

Référence de publication: 2009143698/12.

(090173952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

---

**Anderton Global Energy Limited S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 124.149.

---

EXTRAIT

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note de la correction de l'adresse du gérant A suivant:

- Dennis M.J. Turner

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de cet administrateur comme suit:

- de 34 Chester Terrace, London, NW1 4ND, Grande Bretagne à 1399 Great Egret Trail, Naples, Floride 34105, USA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.

Domiciliaire

Alex van Zeeland

Référence de publication: 2009143659/17.

(090173705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

---

**Freo Group Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.611.740,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 149.027.

---

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 octobre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009143671/13.

(090173484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

---

**AMP Capital Investors (Luxembourg No. 4) S.à r.l, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 149.134.

---

STATUTES

In the year two thousand nine, on the twenty-seventh of October,

Before us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

AMP Capital Investors International Holdings Limited ACN 114 352 957, a limited company incorporated and organised under the laws of Australia, having its registered office at Level 24, AMP Building, 33 Alfred Street Sydney NSW 2000 Australia, here represented by Mr Christoph Diesel, Rechtsanwalt, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 26 October 2009 in Sydney.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which is hereby incorporated:

### I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name AMP Capital Investors (Luxembourg No. 4) S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations.

The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against currency exchange and interest rate risks as well as other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## II. Capital - Shares

### Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form without a par value, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### Art. 6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A share register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

## III. Management - Representation

### Art. 7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed ad nutum.

### Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the manager, or if there is more than one manager, by any two managers of the Company.

### Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

**Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### IV. General meetings of shareholders

##### Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its share holding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

##### Art. 13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits

##### Art. 14. Accounting year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### Art. 15. Allocation of profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders;
- (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

#### VI. Dissolution - Liquidation

##### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

## VII. General provision

**Art. 17. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2009.

### *Subscription - Payment*

Thereupon, AMP Capital Investors International Holdings Limited, prenamed and represented as stated here-above, declare to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid up all twelve thousand five hundred (12,500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty (1,250.-) euro.

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mrs Marjoleine van Oort, Director, Vistra (Luxembourg) S.à r.l., born on 28 February 1967 in Groningen, the Netherlands, with professional address at Vistra (Luxembourg) S. à r.l., 12-14, rue Leon Thyès, L-2636 Luxembourg;
- Mr Richard Shields, manager, born on 2 February 1949 in Sydney, Australia, with professional address at 4<sup>th</sup> floor Berkeley Square House, Berkeley Square, London W1J 6 BX, U.K.;
- Mr Bart Zech, Managing Director - Vistra (Luxembourg) S.à r.l., born on 5 September 1969 in Putten, the Netherlands, with professional address at Vistra (Luxembourg) S. à r.l., 12-14, rue Leon Thyès, L-2636 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set in L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Leon Thyès.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-sept octobre.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

### **A COMPARU:**

AMP Capital Investors International Holdings Limited, une société constituée et régie selon les lois en vigueur en Australie, ayant son siège social au 24<sup>ème</sup> niveau, AMP Building, 33 Alfred Street Sydney NSW 2000 Australie, immatriculée en Australie sous le numéro ACN 114 352 957, ici représentée par Monsieur Christoph Diesel, Rechtsanwalt, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 26 octobre 2009 à Sydney.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination AMP Capital Investors (Luxembourg No. 4) S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

### **Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations.

La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. En tout état de cause, la Société ne devra pas effectuer une activité réglementée du secteur financier.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative sans mention de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des parts sociales sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Dans la mesure où plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement un/des associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

#### Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, par deux gérants de la Société.

#### Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

**Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

**Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

### IV. Assemblée générale des associés

#### Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

#### Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex,

téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

### Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

### Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

**Art. 17. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2009.

### *Souscription - Libération*

AMP Capital Investors International Holdings Limited, représenté comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante (1.250,-) euros.

*Décision de l'associé unique*

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Mme Marjoleine van Oort, administrateur, Vistra (Luxembourg) S.à r.l., la cour, né le 28 février 1967 à Groningen, les Pays-Bas, avec adresse professionnelle au Vistra (Luxembourg) S. à r.l., 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg;

- Mr Richard Shields, gérant, né le 2 février 1949 à Sydney, Australie, avec adresse professionnelle au 4<sup>ème</sup> niveau Berkeley Square House, Berkeley Square, London W1J 6BX, U.K.;

- Mr Bart Zech, Managing Director - Vistra (Luxembourg) S.à r.l., né le 5 Septembre 1969 à Putten, les Pays-Bas, avec adresse professionnelle au Vistra (Luxembourg) S. à r.l., 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Diesel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 octobre 2009. Relation: LAC/2009/45417. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009143964/408.

(090174508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2009.

---

**AdriaMedic S.A., Société Anonyme Soparfi,  
(anc. Menistan Holding S.A.).**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 108.893.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 novembre 2009.

Référence de publication: 2009143690/11.

(090173986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

---

**SOMALRE, Société de Réassurance Tarkett, Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 27.313.

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé, en date du 7 avril 2008:

- de renouveler le mandat du Réviseur d'Entreprises MAZARS, qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2009143636/12.

(090173905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

---